

## Demande de numéro national d'identification du gens de mer



Ministère chargé de la mer Arrêté du 7 octobre 2015 relatif à la demande de numéro d'identification des gens de mer (J.O du 17 octobre 2015)

Cadre réservé à l'administration

(Direction départementale des territoires et d Date de réception			e la mer , Direction de la mer ; Direction des territ Numéro d'enregistrement			alimentation et de la mo Date A/R	er)
1. Renseignements re	elatifs à l'ide	entité e	t à la domi	ciliation	du demandeur		
Nom, prénoms *							
Sexe *	Masculin		Feminin		Date de naissance *		
Lieu de naissance * Adresse					Départemen	t de naissance **	
N° voie *	Extension		Type de voie		Nom de voie	Nom de voie *	
	Lieu-dit ou borte postale						
Code postal *	Localité *						
N° de téléphone	N° de télécopie						
Adresse électronique							
2. Liste des pièces à	joindre à to	ute de	mande				
Une copie d'un titre d'id	dentité en cou	rs de val	lidité ou un ex	trait d'act	te de naissance de moins	de trois mois	
Un justificatif de domicile de moins de trois mois (ex : quittance EDF, facture internet ou de téléphonie)							
Un certificat d'aptitude médicale mentionnée aux articles L.5521-1 et L.5549-1 du code des transports sauf pour les élèves de la formation professionnelle maritime initiale							
Une promesse d'embarquement, un contrat d'engagement maritime ou un contrat de travail sauf pour les élèves de la formation professionnelle maritime initiale							
Deux photos d'identité récentes							
Le cas échéant, une autorisation, pour la demande de délivrance du numéro d'identification, donnée par le gens de mer à son employeur ou par l'élève au directeur de l'un des établissements mentionnés aux 2° et 3° de l'article 1er du décret n°2015-1191 du 28 septembre 2015							
3. Compléments à fo	ournir aux pi	èces m	nentionnée	s ci-dess	sus si nécessaire		
Pour le gens de mer mineur, le consentement écrit de la personne investie de l'autorité parentale l'autorisant à naviguer							
Pour les gens de mer marins, tous titres justifiant de la formation professionnelle maritime							
Pour les gens de mer non marins, tout document justifiant des 45 jours d'embarquement sur une période de 6 moi consecutifs							
Pour les agents employés par les entreprises privées de protection des navires, copie de la carte professionnelle délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité							
4. A qui transmettre l	a demande	?					
la mer (DM) ou à la dire	ction des territ	oires, de	l'alimentatio		ires et de la mer (DDTM/D mer du département (DTA		de
<ul> <li>Soit dans lequel se situe</li> <li>Soit dans lequel se sit administrative du navire</li> </ul>	ue le port d'e	mbarqu	ement du ge		r, le port d'immatriculatio	n ou le port de ges	tion
					n professionnelle mantime		
5. Engagement et sig	gnature						
Je certifie sur l'honneur	l'exactitude de	es rensei	gnements ci-	dessus 📮			
Fait à :							
		Sign	ature du dem	nandeur			
Le							

(\*) Champs obligatoires ;(\*\*) Pour les personnes nées à l'étranger, indiquer 99 ; (\*\*\*) DDTM/DML pour la métropole ; DM pour les départements d'outre-mer ; DTAM pour Saint-Pierre-et-Miquelon

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertes s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du directeur départemental des territoires et de la mer ou du directeur de la mer ou du directeur des territoires, de l'alimentation et de la mer auprès duquel la demande a été effectuée.